



Rehabilitation judiciaire

Par **ballili**, le **20/06/2009** à **08:38**

Bonjour,

j'ai été condamné en 1986 à 5 ans , or depuis je croyais que j'ai bénéficié d'une rehabilitation de plein droit , or ma grande surprise j'ai dcouvert que cette peine est toujours mentionné sur mon casier judiciare ,
je voudrais savoir si s'il y'a possibilité de demandé une rehilitation totale

merci pour votre reponse